AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1380
FR0010688440-FS0569

2 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WEDIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2024, la société par actions simplifiée Mercure[1] (52, rue d'Anjou, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juillet 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société WEDIA et détenir 489 713 actions WEDIA représentant autant de droits de vote, soit 57,20% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WEDIA hors marché auprès d'actionnaires de la société WEDIA[3].

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'offre publique qui sera déposé par Mercure sur WEDIA[4].

[1] Société contrôlée par Cathay Capital Private Equity.
[2] Sur la base d'un capital composé de 856 201 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société WEDIA en date du 29 juillet 2024.
[4] Cf. D&I 224C1179.